

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!



F.S.U.

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°68 du 26/03/07

La grève du 20 mars... et après ?

Proximité des élections, appel à la grève insuffisamment unitaire (SE-UNSA, SGEN-CFDT, FO, SUD n'y appelaient pas) 4ème grève de l'année ... peuvent expliquer que cette dernière ait été un peu moins suivie que les précédentes, notamment celle du 8 février.

Les médias ont reconnu une moindre mobilisation, tout en parlant du succès politique de notre action dans la mesure où des candidats se sont engagés à abroger le décret s'ils étaient élus.

Dans quelques semaines nous saurons rappeler au président élu, et au gouvernement qu'il aura constitué, ses engagements. Au-delà de l'abrogation du décret, il faudra continuer à exiger l'ouverture de négociation sur la prise en compte de toutes les charges de travail des enseignants et l'annulation des suppressions de postes prévues pour la rentrée 2007. Sur ce dernier point et en fonction des réalités locales, il faut rester mobilisé, maintenir la pression sur les rectorats, interpeller les élus (anciens et candidats), s'adresser aux parents....

Fonction Publique

Communiqué de presse : CGT – FO – FSU – Solidaires - UNSA

Le Premier ministre a répondu par une fin de non recevoir à la demande des organisations syndicales d'ouverture de négociation après la grève du 8 février.

Ne tenant aucun compte de la mobilisation des personnels, il renvoie à son successeur la responsabilité de rouvrir le dialogue social.

Puisque le gouvernement se déclare dans l'incapacité d'entendre les personnels et de négocier avec eux, les organisations de la fonction publique CGT, UNSA, FO, FSU et Solidaires ont décidé de ne plus siéger dans les organismes paritaires de la fonction publique de l'Etat.

Par ce geste, elles entendent protester contre l'absence de tout dialogue social et réaffirmer leurs revendications en matière de salaires, de grilles, de conditions de travail et d'emploi. Les agents des fonctions publiques méritent autre chose que la surdité et le mépris.

Paris le 19 mars 2007

Mouvement Inter : déclarations du SNUEP aux CAPN

- A la CAPN des PLP :

Nous sommes obligés de constater que c'est de pire en pire !

Depuis 1999, le mouvement avec ses deux phases a été mis en place . Et cela n'a jamais été source ni de plus grande efficacité ni d'un traitement plus humain.

La preuve, le nombre de candidats restant sur « le carreau » ou arrivant en extension est de plus en plus important.

La preuve, d'année en année, le nombre de titulaires candidats à mutation se réduit, du fait soit de la certitude de ne pas pouvoir entrer dans une académie de son choix, soit de se retrouver pendant l'INTRA affecté sur un poste ne correspondant pas à l'un de ses vœux et ce, indépendamment de recrutements de plus en plus faibles.

Et le projet de « mouvement » nous conforte dans cette appréciation :

A titre d'exemple,

en L/H : Pour 963 candidats : vous proposez 540 mutations dont 276 premières affectations avec plus de la moitié d'entre elles qui se font sur Créteil, et Versailles

En L/Anglais : 441 candidats : vous proposez 172 mutations dont 65 premières affectations sur Créteil et Versailles.

De plus, 39 PLP restent séparés dont 21 depuis plus de deux ans.

En 4100, Génie Mécanique Construction : 294 candidats. Vous proposez 152 mutations (soit la moitié) dont 90 premières affectations

En Tertiaire, les premiers non entrants sont tous des collègues en situation de rapprochement de conjoint

Bref, le mouvement se réduit d'année en année en peau de chagrin et ne donne pas satisfaction **du fait de contraintes budgétaires et statutaires** que le SNUEP dénonce.

1. Nous exigeons l'abrogation des décrets De Robien modifiant les décrets de 1950 .

Nous dénonçons la remise en cause des obligations de service de tous les enseignants avec l'imposition d'enseignements hors qualification disciplinaire, avec l'imposition d'enseignement à cheval sur deux voire trois établissements, avec des conséquences catastrophiques sur le travail en commun des équipes pédagogiques et éducatives ainsi que sur le suivi des élèves.

2. Le cahier des charges IUFM a été publié le 28 décembre 2006 au JO contre l'avis du CSE.

Le SNUEP dénonce l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement et l'alourdissement du volume hebdomadaire du stage en responsabilité ainsi que la régionalisation du recrutement portée en germe par l'obligation pour les stagiaires de rester 3 ans dans la même académie, voire dans le même établissement, ce qui conduira au blocage de postes, au mépris du droit à mutation de tous.

Le SNUEP exige le respect du droit statutaire à un poste fixe dans un seul établissement, dans sa discipline de recrutement, conformément à ses statuts particuliers.

L'INTER nous le démontre : le volume des postes offert au mouvement étant insuffisant, les questions dites prioritaires, rapprochements de conjoints, ne sont pas résolues et les promesses ministérielles (APV) n'engagent que leurs auteurs. Le plus beau barème national n'y changera rien , même si nous le réclamons. En effet, le SNUEP est attaché à l'existence d'un barème défini nationalement, seul garant du traitement égal et équitable des collègues. Nous demandons que les éléments qui le composent soient réexaminés afin de garantir le droit à mutation pour tous, ainsi que le retour aux bonifications TZR.

Et nous réclamons aussi l'augmentation des capacités d'accueil et, surtout, leur diffusion. Nous ne nous satisfaisons pas de la communication des soldes correspondant au résultat de votre projet de mouvement. Nous le demandons au nom de la transparence.

...Voilà la problématique commode qui justifie, rapidement, les suppressions massives de moyens et conduit, cyniquement, à jurer que moins il y aura d'enseignants et d'autant mieux ce service public se portera !

Au nom de la gestion au plus près, qui serait garante de plus grande efficacité et de plus d'humanité, le droit à mutation des personnels est limité tant à l'INTER qu'à l'INTRA.

Nous combattons cette déconcentration du mouvement et réclamons le retour à un mouvement national. Pour que l'Etat puisse être considéré comme légitime, il faut qu'il s'appuie sur un système administratif rationnel. Il doit pour cela éliminer tout ce qui peut donner lieu à l'arbitraire, à pressions locales ou interventions dans la nomination des agents publics.

Et oui, les mutations c'est tout cela à la fois.

C'est ce qui explique qu'elles peuvent déboucher de plus en plus sur la difficulté ou sur l'abandon de l'idée de prendre un poste dans une académie pour remplir pleinement et sereinement son rôle d'enseignant !

- **A la CAPN des CPE : Déclaration du SNES- SNUEP**

Le mouvement des CPE est de plus en plus réduit et accuse une baisse de 21 % de demandes par rapport à l'an dernier. Le mouvement déconcentré et la charte de la mobilité que vous avez tant prônés depuis 1999 sont un leurre pour les collègues et engendrent un quasi-blocage de fait du mouvement. Les collègues refusent toujours ce système de mutation en aveugle. Les applications de la LOLF auxquelles s'ajoutent les restrictions budgétaires sont de plus en plus lourdes de conséquences pour notre catégorie. Les capacités d'accueil réduites par les recteurs sommés de gérer une pseudo surconsommation, n'ont aucun lien avec la réalité du terrain et entraînent de fait un blocage du mouvement pour plusieurs académies (Limoges, Toulouse et la Corse). Dans de nombreuses académies, les TZR ne suffisent plus à assurer les besoins de remplacement. Malgré les annonces du Ministère, de nombreuses situations familiales ne sont pas résolues.

La suppression drastique des postes au concours est inacceptable et lourde de conséquences pour l'avenir de la catégorie. Nous réitérons notre demande de rétablissement du nombre de postes estimé par vos propres services à 504 par an. Ces baisses successives aux concours rendent impossible la compensation des départs (retraite ou vers d'autres corps) et ignorent toujours les besoins non pourvus par la mise en place de l'ARTT, de même que les nombreux établissements sans CPE.

Le remplacement des CPE par des personnels précaires et non qualifiés s'accroît. Si la logique comptable continue à sévir dans l'Education Nationale, elle servira à piloter le remodelage du système éducatif, au mépris de l'intérêt des élèves. Nous restons attachés à la circulaire de 1982, à la dimension de CPE concepteur de son métier basé sur le suivi et l'écoute de l'élève. Nous réaffirmons notre appartenance aux équipes éducatives et pédagogiques : nous ne sommes ni chef de service, ni responsable d'une vie scolaire limitée à un aspect purement répressif ou administratif.

La déconcentration telle que vous la concevez et la pratiquez est en réalité une complète déréglementation qui soumet toujours plus les personnels à l'arbitraire des chefs d'établissement.

Les nouvelles règles imposées pour l'accès à la hors classe lèsent de nombreux collègues et renforcent l'arbitraire et le clientélisme. Le mépris ressenti par la catégorie lors de l'annonce des augmentations de contingents de hors classe qui, une fois de plus, ignore les CPE, est significatif du malaise profond dont nous font part de nombreux collègues. Ils voient se multiplier les menaces contre leur métier. Notre spécificité n'est pas prise en compte alors que les élèves, les parents et les enseignants reconnaissent, eux, notre rôle indispensable dans les établissements.

Le mouvement 2007 : Le bilan des 7 années du mouvement déconcentré est peu glorieux.

Mouvement 2007 :

1231 demandes dont 220 stagiaires et 1111 titulaires.

467 collègues sont affectés dans un de leurs voeux, soit :

- pour les titulaires, un taux de satisfaction de 28 %.
- pour les stagiaires, 28 % sont affectés en extension.

Nous demandons toujours la transparence quant aux décisions d'ATP.

Nous rappelons notre exigence du respect des personnels, du paritarisme et du dialogue social. Nous réaffirmons le caractère incontournable du paritarisme tel que nous le concevons et le promouvons avec l'appui des personnels : allier la défense individuelle et collective des personnels avec celle du service public d'Education Nationale.

La CAPN doit être un véritable lieu d'échanges, d'écoute et de travail où la parole des élus doit être pleinement prise en compte.

Mayotte

Nous exigeons que les capacités laissées vacantes par les CPE partant à Mayotte soient réintégrées dans le mouvement.

R.Veuillet

Nous souhaitons que l'administration fasse le point sur la situation de ce collègue et demandons que soit enfin appliquée la décision de la Commission de Recours de la Fonction Publique d'Etat.

Ce collègue, syndicaliste, à la suite d'une grève de la faim, a été interné d'office. Nous ne pouvons que dénoncer cette atteinte aux libertés fondamentales.

Accès à la Hors-classe : il joue les uns contre tous !

Le ministre vient d'annoncer une rallonge de 19 millions d'euros au budget 2007 pour les enseignants. Cela se traduira par un accès plus important à la Hors-Classe.

Le nombre de PLP et de CPE pouvant accéder à la Hors Classe est déterminé par un ratio promu/promouvables. Ce ratio passe de 4,91 à 5,86 % pour les PLP et reste inchangé pour les CPE.

1. Le SNUEP dénonce cette « mesure » qui ne répond pas aux exigences d'amélioration de rémunération et de déroulement de carrières des enseignants. Si l'augmentation du ratio est positif pour les PLP, l'oubli des CPE est déplorable.

2. Le SNUEP a manifesté à plusieurs occasions son opposition au nouveau mode de désignation des promotions à la Hors-classe :

- Parce que de nombreux collègues ont vu disparaître la possibilité d'accéder à la Hors-classe avant de partir en retraite
- Parce que le mode de désignation lié à la notion de mérite, notion subjective, ne reposant que sur des appréciations ponctuelles et partisans, contribue à créer un climat malsain au sein des équipes pédagogiques.

Le ministre persiste dans sa même logique visant à valoriser les « plus méritants » au détriment de tous, tous à qui il pourra demander, avec son nouveau décret, dès la rentrée, un enseignement à cheval sur plusieurs établissements, ou un enseignement hors discipline. Nouvelle réglementation statutaire qui alourdit nos conditions de travail et va permettre la suppression de milliers de postes.

ELECTIONS A LA COMMISSION PARITAIRE DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL DE L'ACADEMIE DE NANTES

COMMUNIQUE DU SECRETARIAT NATIONAL DU SNUEP-FSU :

Les Professeurs de lycée Professionnel de l'Académie de NANTES, étaient amenés à désigner à nouveau leurs représentants à la Commission Administrative Paritaire Académique. Cette situation était la conséquence de places restées vacantes par une autre organisation syndicale.

Le SNUEP-FSU enregistre une progression sensible et n'obtient pas, à deux voix près, le siège qu'il pouvait espérer lors de ce scrutin.

L'analyse des résultats montre la **perte d'audience du syndicat jadis majoritaire** qui subit là les conséquences de ses actes passés et de son isolement syndical. Il traduit aussi la stabilité d'ensemble du corps électoral qui se partage entre un pôle contestataire et un pôle réformiste historique incarné par le syndicat de la CFDT.

Le travail engagé par les militants du **SNUEP-FSU de l'Académie de NANTES** a permis une prise de conscience qui ne fait que débiter. Au moment où les suppressions de postes d'enseignants sont massives, où l'offre de formation est remise en cause au sein du Service Public, les Professeurs de Lycée Professionnel ne pourront compter que sur un pôle de rassemblement, plutôt que de parier sur l'émiettement syndical.

Le **SNUEP** et sa Fédération, la **FSU**, œuvrent depuis quelques années pour atteindre cet objectif. Au moment où l'on tente d'imposer un mode de formation inadapté comme l'apprentissage, en le plaçant en concurrence avec le service public d'enseignement professionnel, seule l'action collective est de nature à faire avancer les prises de conscience dans notre pays.

Les Personnels de Lycée Professionnels ne se tromperont pas. Ils soutiendront les organisations actives qui sont à l'initiative des actions revendicatives, et tout particulièrement celles qui ont appelé initialement à la grève du 20 mars.

Le **SNUEP-FSU** appelle tous les Professeurs de Lycée Professionnels à s'exprimer publiquement et à rejoindre le seul syndicat spécifique de l'Enseignement Professionnel de la FSU.